

Faculté de droit**DRHO3402 Dimensions collectives des droits de l'homme**

[30h]

Langue d'enseignement : français
Niveau : Troisième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Ce cours étudie l'ensemble des garanties dont bénéficie l'individu comme membre d'une collectivité, et dont bénéficient les collectivités d'individus en tant que telles : droits à la non-discrimination et à l'égalité de traitement, droits des minorités, droits des peuples à l'auto-détermination. Il se consacre également à l'étude des droits accordés à certaines populations spécifiques (enfants, femmes, détenus, pauvres).

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

L'enseignement porte sur diverses catégories de groupes (femmes, minorités ethniques, nationales, religieuses ou linguistiques, personnes affectées d'un handicap). Il passe en revue, aussi bien les garanties dont bénéficie l'individu comme membre d'une collectivité et celles reconnues à ces collectivités en tant que telles, que les techniques juridiques visant à conférer à ces garanties un caractère effectif. Une attention particulière est accordée aux instruments internationaux visant à offrir une protection particulière à cette dimension des droits de l'Homme - par exemple, dans le cadre des Nations Unies, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ou bien, dans le cadre du Conseil de l'Europe, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

DREU3DS/I Diplôme d'études spécialisées en droit international et européen
(Droit international)